



KPMG S.A.
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



Mazars
109 rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06
France

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
20, avenue Albert Einstein, 69100 Villeurbanne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'Administration de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes. Nous précisons que, votre établissement n'étant pas tenu précédemment de désigner des commissaires aux comptes, les comptes consolidés de l'exercice 2020 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Nous n'avons pu vérifier les montants comptabilisés du patrimoine immobilier, du financement externe de l'actif y afférent ainsi que des biens mobiliers de l'INSA de Lyon, en raison de l'insuffisance au sein de votre établissement des procédures internes relatives :

- Au rapprochement entre la base comptable des immobilisations et des financements externes y afférents avec les bases de gestion ;
- À l'identification des biens à sortir du patrimoine immobilier et des financements y afférents, suite à l'évaluation des services de France domaine en 2013, comme indiqué dans le paragraphe « Patrimoine immobilier » de la note « 2.7. Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe des comptes consolidés ;

- À l'absence d'inventaire physique des biens mobiliers et de procédure de suivi des biens et de rapprochement avec les données inscrites en comptabilité.

Le montant du patrimoine immobilier et des biens mobiliers de l'INSA de Lyon figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2021 s'élève en valeur nette à 132 M€. Le montant des financements externes de l'actif figurant au passif du bilan au 31 décembre 2021 s'élève à 70 M€.

Par ailleurs, l'une des filiales de votre établissement, la société INSAVALOR, qui réalise des prestations de services et d'études, n'a pas mis en place les procédures analytiques lui permettant de suivre le chiffre d'affaires relatif à ces prestations en fonction de l'avancement des coûts engagés sur chaque contrat. Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du calendrier de facturation prévu au contrat. En fin d'année, les sommes restant à dépenser sur les contrats en cours et les reliquats des contrats terminés sont neutralisés par la constatation d'une provision pour charges. Nous sommes d'avis que le chiffre d'affaires devrait être reconnu en fonction des coûts engagés et que les reliquats des contrats terminés (excédents des financements reçus par rapport aux coûts engagés) devraient être reconnus en résultat. En l'absence d'un suivi de l'avancement des prestations rendues et des coûts restant à engager par contrat, ainsi que sur la base de la documentation juridique relative à la gestion de ces prestations, nous ne sommes pas en mesure de confirmer l'exactitude du montant comptabilisé en chiffre d'affaires pour un montant de 13,7 M€ ainsi que le montant des provisions pour charges qui s'élève à 22,6 M€ au 31 décembre 2021.

Observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Comparabilité des comptes » de la note « 2.7. Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe des comptes consolidés concernant les corrections d'erreur comptabilisées sur le bilan d'ouverture.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Les Commissaires aux comptes,

KPMG S.A.

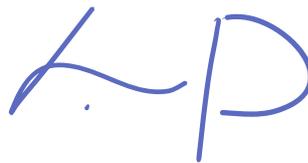
Mazars

Lyon, le 29 novembre 2022

Annecy, le 29 novembre 2022



Philippe Gatta



Xavier Marmeys

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture au 01/01/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	150		150	150
Immobilisations incorporelles	2 747	-2 235	513	297
Immobilisations corporelles	335 134	-193 266	141 868	133 961
Immobilisations financières	1 416	-233	1 183	1 273
Total Actif Immobilisé	339 448	-195 733	143 714	135 682
Stocks et en-cours	714		714	642
Avance et acomptes versés sur commandes	6		6	21
Clients et comptes rattachés	5 080	-22	5 057	4 197
Autres créances et comptes de régularisation	16 452		16 452	9 470
Disponibilités	43 915		43 915	39 186
Total Actif	405 614	-195 755	209 858	189 197
			Clôture	Ouverture au 01/01/2021
Financements Etat rattachés à des actifs			25 014	23 036
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			44 876	41 451
Réserves Groupe			79 843	83 151
Résultat de l'exercice			262	
Total Capitaux Propres			149 995	147 638
Intérêts hors groupe			1 918	1 757
Provisions			24 679	22 536
Emprunts et dettes financières			3 550	2 518
Avances et acomptes reçus			842	851
Fournisseurs et comptes rattachés			4 093	4 655
Dettes fiscales et sociales			12 458	2 392
Autres dettes et comptes de régularisation			12 323	6 850
Total Passif			209 858	189 197

1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture
Chiffre d'affaires	37 277
Autres produits d'exploitation	112 613
Achats consommés	-1 047
Charges de personnel	-100 491
Charges externes	-27 965
Autres charges d'exploitation	-6 397
Impôts et taxes	-1 555
Variations nettes des amort. et des dép.	-11 904
Résultat d'exploitation	531
Charges et produits financiers	9
Résultat courant des sociétés intégrées	540
Impôt sur les bénéfices	-115
Résultat net des entreprises intégrées	425
Quote-part de résultat des S.M.E.	
Résultat net de l'ensemble consolidé	425
Intérêts minoritaires	-163
Résultat net (part du groupe)	262

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture
Résultat net total des sociétés consolidées	425
Elimination des amortissements et provisions	8 438
Elimination de la variation des impôts différés	3
Elimination des plus ou moins values de cession	-3
Total marge brute d'autofinancement	8 863
Variation des stocks liée à l'activité	-72
Variation des créances liées à l'activité	-4 087
Variation des dettes liées à l'activité	8 906
Flux net généré par (affecté à) l'activité	13 611
Acquisition d'immobilisations	-9 936
Cession d'immobilisations	21
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-9 915
Emissions d'emprunts	1 300
Remboursements d'emprunts	-268
Flux net provenant du (affecté au) financement	1 032
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables	
Variation de trésorerie	4 729
Trésorerie d'ouverture	39 186
Trésorerie de clôture	43 915

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2021, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation à l'ouverture 01/01/2021	23 036	41 451	83 151		147 638	1 758
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture			-3 308		-3 308	
Situation au 01/01/2021 après correction d'erreur et changement de méthodes	23 036	41 451	79 843		144 330	1 758
Résultat de la période				262	262	163
Financements reçus INSA	3 360	5 526			8 886	
Reprises des financements externes de l'actif INSA	-1 383	-2 096			-3 478	
Reprises des financements externes de l'actif INSAVALOR		-5			-5	-3
Clôture Exercice : 2021.12	25 014	44 876	79 843	262	149 995	1 918

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'établissement :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe INSA LYON sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

➤ Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe INSA LYON exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif sont mises en équivalence (les modalités de mise en œuvre de cette méthode sont détaillées 2.6. Méthodes et règles d'évaluation). L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

➤ Entité ad hoc

L'entité ad hoc est définie comme « une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité ad hoc est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux ».

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Entité	Numéro SIREN	Pourcentage N		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt		
INSA LYON	196 901 920	Institut consolidant			
FONDATION INSA LYON	518 943 931	100,00%	0,00%	Ad hoc	Intégration globale
INSAVALOR	345 038 244	67,40%	67,40%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SEDIST	388 232 878	99,68%	67,18%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SCI CRI	388 251 977	100,00%	67,18%	Contrôle exclusif	Intégration globale
TERRAGORA	503 931 438	33,00%	22,24%	Influence notable	Mise en équivalence

La fondation INSA LYON se caractérise par l'absence d'actions ou de parts sociales. Il s'agit d'un cas particulier de contrôle où nous devons déterminer si elle relève par ses caractéristiques d'une entité ad'hoc, auquel cas elle ferait partie intégrante du périmètre.

Elle a été incluse dans le périmètre de consolidation en intégration globale pour les raisons suivantes :

- Le Conseil d'administration de la fondation est composé de 12 membres appartenant exclusivement à l'INSA LYON ;
- INSA LYON a des prérogatives s'assimilant à un pouvoir de décision sur la fondation ;
- L'objet de la fondation INSA LYON est dédié au développement de INSA LYON ;
- En cas de dissolution, INSA LYON percevra exclusivement, directement ou indirectement par le biais d'une autre fondation les ressources non employées.

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Le Groupe INSA LYON n'a constaté aucune variation de périmètre au cours de l'exercice.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2021, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

2.4. Evénements significatifs

► Création du Groupe INSA LYON consolidé

L'exercice 2021 constitue le premier exercice où la consolidation est établie.

► Accession aux Responsabilités et compétences élargies (RCE) pour l'exercice 2021

A compter du présent exercice 2021, INSA LYON a accédé aux Responsabilités et compétences élargies (RCE).

► Nouvelles modalités de gestion comptables des rémunérations et de la paie

La principale conséquence comptable de l'accession aux RCE est que la rémunération des agents de l'INSA Lyon est effectuée selon une seule modalité, depuis le passage aux RCE, à compter de l'exercice 2021. Auparavant celle-ci était effectuée selon deux modalités, suivant qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Les salaires des fonctionnaires, étaient gérés et mis en œuvre par l'ordonnateur de l'établissement et payés sur le budget de l'Etat, directement par la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Rhône-Alpes.

Les salaires des personnels contractuels, étaient payés sur les ressources propres de l'INSA Lyon, payés sur le budget de l'établissement et sous la responsabilité de l'agent-comptable.

Dorénavant l'ensemble des salaires sont mis en œuvre par l'ordonnateur, payés sur le budget de l'établissement et sous la responsabilité de l'agent-comptable. Cependant, dans le cadre d'une convention de paie à façon, la paie est effectuée par la DRFIP Rhône- Alpes.

Celle-ci est effectuée, après la transmission des documents de liquidation préparés par la direction des ressources humaines après un contrôle par l'agent comptable.

L'agent comptable conserve l'entière responsabilité des contrôles des opérations des rémunérations, réalisées pour son compte par le Trésor Public.

► Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La crise sanitaire du COVID-19 a eu impact négatif sur les états financiers de la société INSAVALOR. En effet, la pandémie a contraint la société INSAVALOR à avoir recours au chômage partiel pendant les mois de janvier, février et mars 2021 pour 847 heures et n'a eu recours à aucun report de paiement des charges sociales.

Par ailleurs, 3 PGE (Prêt Garanti par l'Etat) ont été souscrits en 2021 pour un montant global de 1 300 000 euros.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe INSA LYON relève l'absence d'impact significatif lié au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2021 est d'une durée de 12 mois.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Entité	Exercice N	
	Date clôture	Durée exercice
INSA LYON	31-déc.	12
FONDATION INSA LYON	31-déc.	12
INSAVALOR	31-déc.	12
SEDIST	31-déc.	12
SCI CRI	31-déc.	12
TERRAGORA	31-déc.	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changements de méthodes au cours de l'exercice.

► Comparabilité des comptes

Conformément au fascicule N° 14, Section 4 « correction d'erreur », de l'instruction comptable (ICC) dite M9, des corrections d'erreur ont été passées dans le cadre des travaux de fin d'exercice.

Il convient de retracer la synthèse des écritures comptabilisées en report à nouveau, en application des corrections d'erreurs visées ci-dessus.

La liste des écritures comptabilisées au report à nouveau est présentée ci-dessous.

Correction d'erreur	Poste concerné	Impact Bilan		Contrepartie	
		Actif	Passif	#119	#110
Affaire Litige B. Assurance	#1511 PRC	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
CAPAC CET Etat 2020	#4687 PAR		487 289,00	487 289,00	
CAPAC CET monétisable 2020	#1582 et 1583 PRC		88 026,00	88 026,00	
CAPAC RAFFP 2020	#4286 CAP		83 639,00	83 639,00	
CAPAC PRES 2020	#4286 CAP		227 223,00	227 223,00	
CAPAC congés payés 2020	#4286 CAP		509 203,00	509 203,00	
CAPAC rappel remuneration 2020	#4286 CAP		195 518,00	195 518,00	
CAPAC Heurs comp. 2020	#4286 CAP		1 280 447,00	1 280 447,00	
PAR Insavalor 2020	#4687 PAR	700 444,89			700 444,89
CAPAC Fondation 2020	#4081 CAP		133 406,47	133 406,47	
Provsion depreciation supergrid 2020	#2961 Depreciation	171 921,00		171 921,00	
PAR Apprentissage 2020	#4181 PAR	1 329 688,00			1 329 688,00
PAR contrats de recherche 2020	#4687 PAR	1 579 987,65			1 579 987,65
PCA contrats de recherche 2020	#487 PCA		3 741 527,62	3 741 527,62	
Total		3 882 041,54	6 846 279,09	7 018 200,09	3 710 120,54

L'impact net sur le report à nouveau s'élève à - 3 308 K€.

► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

► Amortissement de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- Dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;
- Dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à déprécier d'écarts d'acquisition.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

➤ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche,
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 à 5 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

➤ Note sur les dépenses de recherche et de développement

Ces frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Elles sont amorties selon la méthode dite du « prorata temporis ».

- Immeubles : 50 ans,
- Immeubles industriels : 20 ans,
- Constructions légères : 20 ans,
- Aménagements et agencements de terrains : 10 ans,
- Mobilier de bureau, pédagogique et de laboratoire : 10 ans,
- Matériels pédagogiques, scientifiques et industriels : 5 ans,
- Installations complexes : 10 ans,
- Outillage : 10 ans,
- Voiture particulière et autres matériels de transport : 5 ans,
- Logiciels informatiques : 3 ans,
- Matériels informatiques et bureautiques : 3 ans,
- Frais de recherche et de développement : 5 ans,
- Brevets et licences : 5 ans.

Précisions concernant l'INSA LYON

Le processus d'inventaire physique et le rapprochement avec l'inventaire comptable n'a pas pu être mené sur l'exercice 2021.

L'INSA LYON a prévu un travail et un plan d'action visant à définir une procédure de gestion et de contrôle des inventaires afin de procéder régulièrement aux sorties des biens et d'impacter la comptabilité dans les temps.

- Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier dont INSA LYON a le potentiel de service a fait l'objet d'une évaluation par France Domaine en 2013.

Toutefois, les régularisations comptables qui en découlaient, telles que l'intégration des nouvelles valeurs, les sorties des biens et des financements externes y afférents, n'ont pas pu être identifiées et donc comptabilisées dans les états financiers.

Un travail et un plan d'action devront être projetés pour :

- Recenser le patrimoine dont l'établissement a le potentiel de service ainsi que les financements associés, et effectuer la réconciliation avec l'inventaire comptable,
- Obtenir des nouvelles évaluations de la part de France Domaine et apprécier les valeurs retenues par les évaluateurs au regard des hypothèses et les méthodes utilisées,
- Enregistrer les régularisations comptables qui découlent de ces évaluations.

▶ Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

▶ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements.

▶ Stock

Les stocks sont comptabilisés dans ces rubriques :

- Le stock de denrées alimentaires et produits d'entretien des restaurants de l'INSA Lyon,
- Le stock du magasin (SAGE), produits de quincaillerie et de fournitures administratives,
- Le stock de la DIRPAT (direction du patrimoine), divers outils, produits de bricolage et électricité,
- Le stock en cours de production de services : il est considéré que la facturation de janvier 2022 correspond à la valeur des en-cours au 31 décembre 2021 pour les productions de l'INSAVALOR.

▶ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Les créances non soldées font l'objet d'une politique de recouvrement active qui aboutit à l'utilisation du recouvrement forcé, par voie d'huissier ou de saisie directe, et il n'est pas prévu de dépréciation.

▶ Les produits à recevoir

Ils correspondent principalement :

- aux subventions à recevoir ;
- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions de recherche ou d'opérations pluriannuelles ;
- aux produits de formation continue ou d'apprentissage pour la part relative à l'exercice en cours.

► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

► Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

► Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

► Financement de l'actif

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation par l'Etat a pour contrepartie une rubrique spécifique en capitaux propres.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées selon la réglementation dans des postes distincts des fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État ;
- de leur rattachement ou non à un actif déterminé.

Les subventions sont reprises en résultat d'exploitation, sur la même durée et au même rythme, que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation.

► Provisions pour risques et charges

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Ces provisions correspondent aux passifs, dont l'échéance ou le montant, ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêt des comptes.

Précisions concernant la FONDATION INSA LYON

Les fonds dédiés comptabilisés au sein de la FONDATION INSA LYON sont présentés en provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Précisions concernant INSAVALOR

Une provision pour charges couvre, à la date de clôture de l'exercice, les sommes restant affectées aux laboratoires, centres et services du Groupe, pour études non terminées ainsi que pour études facturées mais non réglées par les clients.

Le montant de cette provision s'élève au 31/12/21 à 22 584 K€ dont 2 175 K€ pour études facturées mais non encore réglées.

➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées pour les raisons suivantes :

- Concernant INSA LYON, les personnels y travaillant sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. INSA LYON n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant toutes les autres entités du Groupe sauf l'INSAVALOR, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

Précisions concernant INSAVALOR

En cas de départ volontaire du salarié, aucune disposition conventionnelle n'est prévue dans l'entreprise. L'indemnité de départ en retraite est celle prévue par l'article 6 de l'accord du 06/12/1977 étendu sur la mensualisation.

Montant de l'indemnité :

- 1/2 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté.
- 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté.
- 1 mois 1/2 de salaire après 20 ans d'ancienneté.
- 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

Au 31/12/2021, 19 salariés ont plus de 50 ans et plus de 10 ans d'ancienneté.

➤ Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

➤ Passifs sociaux

Conformément à l'instruction comptable commune, l'INSA LYON a comptabilisé l'ensemble des charges et des provisions relatives aux contractuels et aux fonctionnaires administratifs.

Les principaux passifs sociaux comptabilisés concernent :

- Les congés du personnel administratif évalués en appliquant au reliquat estimé à la clôture le coût moyen journalier par catégorie homogène d'agents ;
- Les comptes épargne-temps pour la part constitutive de droits à congés et pour la part monétisable ;
- Les rappels de rémunérations, primes et heures complémentaires à payer à la clôture ;
- 4/10 des heures complémentaires des enseignants titulaires qui seront payées en N+1, après vérification du service statutaire.

A noter que l'établissement n'a pas estimé l'engagement au titre des congés payés et congés épargne temps des titulaires enseignants chercheurs. Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut

► Charges à payer

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2021 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- aux passifs sociaux des droits acquis au cours de l'exercice en cours qui seront payés sur l'exercice suivant ;
- aux charges de personnel à payer en 2022 au titre des droits et rémunérations acquis en 2021 ;
- au CET (Comptes Epargne Temps) pour sa partie monétisable.

► Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont liés à la césure comptable des prestations ou conventions pluriannuelles.

► Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'inscription des étudiants pour les droits universitaires nationaux dans leur intégralité ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage et la formation continue ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à hauteur des versements effectués par le CROUS pour la CVEC ;
- à la réalisation des prestations pour les autres prestations (restauration et hébergement notamment).

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
 - o à la levée des conditions pour les subventions sous conditions. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées lors de la réalisation des conditions (ex : production des rapports financiers) ;
 - o au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues pour les subventions forfaitaires sans condition.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture au 01/01/2021	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	150			150
Amt/dép. écarts d'acquisition				
Total Valeur Nette	150			150

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	152	1			153
Logiciels	2 103	422		17	2 541
Immobilisations incorporelles en cours	63	7		-17	53
Immobilisations incorporelles	2 318	429			2 747
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-148		-4		-152
Amt/Dép. logiciels	-1 872		-210		-2 082
Amt/dép. immo. incorporelles	-2 021		-214		-2 235
Total Valeur Nette	297	429	-214		513

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Terrains	98					98
Agencements sur terrains	8 092					8 092
Constructions	140 549	760			6 517	147 826
Installations tech, matériel & outillage	65 358	4 212	-23		3 252	72 799
Autres immobilisations corporelles	68 656	1 592				70 248
Immobilisations corporelles en cours	34 305	11 535			-9 769	36 071
Immobilisations corporelles	317 058	18 099	-23			335 134
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-957				-802	-1 760
Amt/Dép. constructions	-67 842				-2 862	-70 704
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-50 250		20	-4 297		-54 527
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-64 048			-2 227		-66 275
Amt/dép. immobilisations corporelles	-183 097		20	-10 189		-193 266
Total Valeur Nette	133 961	18 099	-4	-10 189		141 868

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Correction d'erreurs	Clôture
Titres de participation	1 230	77			1 307
Autres créances ratt à des participat. - non courant	15		-15		
Titres immobilisés (AFS - non courant)	45	18			63
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	8	2			9
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	36				36
Immobilisations financières	1 334	97	-15		1 416
Dépréciations des titres	-61			-172	-233
Dép. immobilisations financières	-61			-172	-233
Total Valeur Nette	1 273	97	-15	-172	1 183

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	1 416	1 407		9
Avance et acomptes versés sur commandes	6	6		
Clients et comptes rattachés	5 057	5 057		
Autres créances et comptes de régularisation	16 452	16 452		
Total Créances	22 931	22 921		9

3.6. Titres non consolidés

Entité détentrice	Entité détenue	Valeur Brute	Provision	Net
INSALYON	SUPERGRID INSTITUTE S.A.S.	746	172	574
INSALYON	Crédit Agricole			
INSALYON	INSACAST	1		1
INSAVALOR	ADDBIKE	15		15
INSAVALOR	CLASSIC RACING SCHOOL	10		10
INSAVALOR	COLDEP	2		2
INSAVALOR	CONTINEW	1		1
INSAVALOR	ECNP SCARL	1		1
INSAVALOR	FLEXOMA	15		15
INSAVALOR	HIKOB/SEQUANTA	61	61	
INSAVALOR	Jorge Tapia Lopez	2		2
INSAVALOR	KAERO			
INSAVALOR	KER	10		10
INSAVALOR	KIKLEO	15		15
INSAVALOR	LIP THER	3		3
INSAVALOR	MEANWHILE	15		15
INSAVALOR	MOB ENERGY	4		4
INSAVALOR	NH THERAGUIX	20		20
INSAVALOR	OPTIFLUIDE			
INSAVALOR	OPTIFLUIDE			
INSAVALOR	PERTINENCE INVEST	300		300
INSAVALOR	REWARD/HETCHR	15		15
INSAVALOR	SKINJAY	58		58
INSAVALOR	TRI RHONE ALPES	1		1
INSAVALOR	UNIVALOR	4		4
INSAVALOR	YURPLAN	10		10
INSAVALOR	Titre BPAURA			
INSAVALOR	FCPI	300		300
INSAVALOR	FCPI	-237		-237
Total		1 370	233	1 138

3.7. Stocks

	Ouverture au 01/01/2021			Clôture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	569		569	603		603
Stocks - en-cours de production	73		73	111		111
Total	642		642	714		714

3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture au 01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reclassement	Correction d'erreurs	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	10		-4	-	100	105
Provisions pour risques	10		-4		100	105
Provisions pour pensions et retraites - non courant	105		-21			84
Titres mise en équivalence négative	58					58
Autres provisions pour charges - non courant	22 363	2 459	-912	34	487	24 432
Provisions pour charges	22 526	2 459	-933	34	487	24 574

3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture au 01/01/2021	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	2 003	1 300		-1 570	1 733
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	255		-261	1 570	1 564
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	259		-7		252
Dettes financières MLT	2 517	1 300	-268		3 549
Total emprunts et dettes financières	2 517	1 300	-268		3 549

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	3 550	1 817	1 089	644
Avances et acomptes reçus	842	842		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 093	4 093		
Dettes fiscales et sociales	12 458	12 458		
Autres dettes et comptes de régularisation	12 323	12 323		
Total dettes	33 266	31 533	1 089	644

3.11. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, INSA LYON et FONDATION INSA LYON ne sont pas soumises à l'impôt de société et SCI CRI est une société en transparence fiscale.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2021 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable.

	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	7	-3				4
Impôts différés - passif						
Solde net d'impôt différé	7	-3				4

Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation	30	-13				17
Décalages temporaires						
Déficits reportables						
Total des bases d'imposition	30	-13				17

Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation	7	-3				4
Décalages temporaires						
Déficits reportables						
Total des montants d'ID	7	-3				4

3.12. Etat des déficits fiscaux

2021	Activation	Total des déficits reportables au 31/12/2021	Part des déficits reportables activables	Part des déficits reportables non activables
INSA LYON				
FONDATION INSA LYON				
INSAVALOR	Non	985 095 €		985 095 €
SEDIST	Non			
SCI CRI				
TERRAGORA	Oui	22 928 €	22 928 €	
TOTAL		1 008 023 €	22 928 €	985 095 €

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffres d'affaires contributifs

	Clôture
FONDATION INSA	26
INSA LYON	23 524
INSAVALOR	13 727
SCI CRI	
SA SEDIST	
Total	37 277

4.2. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture
Dotation annuelle du ministère	96 607
Autres financements publics	6 777
Collecte Taxe App	1 677
Production stockée	38
Production immobilisée	
Reprises des amortissements et transfert de charges	113
Reprises des financements externes de l'actif	3 486
Redevances de brevets	
Prestations diverses	
Divers	3 915
Total Autres produits d'exploitation	112 613
Autres charges	-6 397
Total Autres charges d'exploitation	-6 397

4.3. Achats et variation de stocks

	Clôture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-1 081
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	34
Total Achats consommés	-1 047

4.4. Charges externes

	Clôture
Achat d'études	-2 416
Autres achats	-41
Achats non stockés de matières et fournitures	-6 858
Sous-traitance générale	-213
Locations et charges locatives	-5 301
Entretiens et réparations	-4 602
Primes d'assurance	-255
Etudes et recherches	-526
Divers	-682
Personnel mis à disposition	-651
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-169
Publicités	-377
Transports	-120
Déplacements, missions	-972
Frais postaux	-202
Services bancaires	-43
Autres charges externes	-4 538
Total Charges externes	-27 965

4.5. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture
Impôts et taxes sur rémunérations	-1 279
Autres impôts et taxes	-275
Total Impôts et taxes	-1 555

4.6. Charges de personnel

	Clôture
Rémunérations du personnel	-60 991
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-39 085
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-414
Total Charges de personnel	-100 491

4.7. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-214
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-10 189
Dot. aux prov. d'exploitation	-2 459
Dot./dép. des actifs circulants	-3
Rep./provisions d'exploitation	917
Rep./prov. engagements de retraite	21
Rep./dép. des créances (actif circulant)	23
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-11 904

4.8. Charges et produits financiers

	Clôture
Charges d'intérêts sur emprunt	-26
Autres charges financières	-17
Autres produits financiers	52
Total Résultat financier	9

4.9. Impôts sur les bénéfices

	Clôture
Impôts différés	-3
Impôt exigible	-130
Crédits d'impôt	18
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	
Total Impôts sur les bénéfices	-115

4.10. Preuve d'impôt

	Clôture
Résultat consolidé	425
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	425
Fiscalité différée	3
Impôts société comptabilisés	130
Autres crédit impôts comptabilisé	- 18
Résultat net consolidé avant IS	540
Réintégrations permanentes	50
Sociétés en transparence fiscale	4
Erreur de réintégration / déduction N-1	0
Utilisation de déficits antérieurs non activés	- 139
Fiscalisation des subvention d'investissements	- 8
Résultat net consolidé avant IS	449
Is au taux normal de 26,5%	119
Impôt théorique consolidé	119
Crédits impôts	- 18
Impact ID de 25 % à 26,5 %	- 0
Exonération de l'IS pour INSA LYON et FONDATION INSA LYON	15
Impôt consolidé total	115
Taux d'IS effectif	21,35%

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

Néant.

5.2. Engagements donnés

INSAVALOR s'est portée caution à hauteur de 55 661 euros auprès de la société CARRELAGE BERRY. Par ailleurs, la Banque Populaire a garanti cette caution.

5.3. Divers

Conformément aux actes d'abandons de créance en dates du 11 juin 2019 et du 31 décembre 2018, INSAVALOR a consenti au profit de sa filiale, la société COLDEP DEVELOPPEMENT une remise de dette d'un montant global de 15 k€.

Ces actes prévoient que dans le cas où la société COLDEP DEVELOPPEMENT reviendrait à meilleure fortune, cette dernière reversera à INSAVALOR le montant abandonné, le tout sans intérêt et que cette clause de retour à meilleure fortune n'est pas limitée dans le temps.

Cette société n'a pas été consolidée au sein du périmètre de consolidation du groupe INSA LYON.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture
INSA LYON	1 368
FONDATION INSA LYON	5
INSAVALOR	124
SEDIST	-
SCI CRI	-
Effectif	1 497